la souveraineté ; au contraire, l'immolation de la biche, où s'incarnait l'âme de la ville, fait perdre aux Capouans leur indépendance.

M. J.-P. Morel, étonné que, dans le texte de Tite-Live, on sacrifie à Diane une génisse au lieu d'une biche, se demande si l'on ne trouve pas dans cette particularité un trait supplémentaire d'ionisme ; certains ont, en effet, proposé de reconnaître dans les rangées de « mamelles » de l'Artémis d'Éphèse les testicules des taureaux sacrifiés à la déesse. — Réserves de M. Pouthier sur ce point délicat.

L'après-midi du samedi fut consacré à la visite des Antiques et des ruines de Glanum, sous la conduite de M. P. Gros, professeur à l'Université de Provence. Le lendemain, M. Chr. Goudineau, professeur à la même Université, commentait pour nous, avec autant de science et d'agrément, les fouilles de Vaison-la-Romaine. Un repas pris en commun suivit. Puis les grands horizons découverts du sommet du mont Ventoux, étape obligée sur la route du retour, proposèrent aux yeux comme à l'esprit, dans la lumière déclinante d'une fin d'après-midi, la plus sereine des conclusions qu'on pût souhaiter apporter à ces deux jours qui laisseront dans l'esprit de tous les participants le souvenir d'une complète réussite.

VII

SÉANCE DU SAMEDI 13 NOVEMBRE 1982

Président : M. Cl. Moussy.

A l'ouverture de la séance, M. A. Mandouze salue la mémoire de P. Miniconi, disparu quelques mois auparavant (voir *In memoriam*, p. 25). Hommage est rendu aussi, par Mlle J. Ernst, à la personnalité exceptionnelle de Ch. Samaran, qu'elle évoque plus particulièrement dans son active fidélité à la Société des Études latines.

Puis Mlle Ernst rend compte de l'Assemblée générale de la F. I. É. C. (Helsinki, 27 et 28 août 1982), à laquelle elle représentait notre Société, et fournit des renseignements relatifs au Congrès de Dublin prévu pour 1984.

Le Président donne alors la parole à M. J.-P. Thuillier.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. J.-P. Thuillier, *Le programme « athlétique » des « ludi circenses » dans la Rome républicaine* (texte publié dans ce volume, p. 105).

M. Cl. Moussy remercie M. Thuillier pour cette étude d'une grande richesse : personnellement, il a pris beaucoup d'intérêt à l'analyse des sens du mot *athleta*.

M. R. Bloch a apprécié, dans cet exposé, l'utilisation conjointe des textes littéraires et des documents figurés. Il sait gré à l'auteur d'avoir montré

quelle différence a toujours subsisté entre les concours d'athlétisme grecs et les jeux de Rome.

Au sujet des *pugiles cateruarii*, M. S. Lancel cite deux textes : Augustin (*Doctr.*, IV, 24, 53) nous apprend qu'à Cherchell il a fait cesser une coutume barbare qui faisait s'opposer, bande contre bande, les jeunes gens des différents quartiers. Libanios (V, 43) mentionne, pour Antioche, les combats sanglants que se livraient des groupes de jeunes gens à l'occasion des fêtes d'Artémis. Ces combats d'amateurs attestés pour l'Orient grec n'ont-ils pas été, dans un temps plus ancien, le modèle du pugilat *cateruatim*, qui en serait à Rome comme l'institutionnalisation?

M. P. Grimal précise qu'à Rome la tradition des joutes quartier contre quartier s'est perpétuée jusqu'à l'époque napoléonienne. Le principal mérite de M. Thuillier est d'avoir bien vu qu'il en allait à Rome des jeux du cirque comme du théâtre : il existe au départ des traditions locales, que l'influence grecque, par la suite, a recouvertes seulement d'un « vernis ».

II. — M. R. Rebuffat, « *Vnus homo nobis cunctando restituit rem* » (texte publié dans ce volume, p. 153).

Le Président félicite M. Rebuffat d'avoir conduit, dans un domaine difficile, une démonstration brillante et rigoureuse.

M. P. Jal, très intéressé par les solutions proposées et tenté d'y souscrire sur plusieurs points, hésite à corriger, dans Macrobe, qui rapporte les vers étudiés au douzième livre des *Annales*, le chiffre XII en XVIII, comme le suggère M. Rebuffat. Il y voit une difficulté paléographique insurmontable. Mais, pour M. Rebuffat, le texte de Macrobe est à corriger de toute façon, puisque la référence au livre XII ne permet pas de comprendre les vers d'Ennius.

VIII

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

du samedi 11 décembre 1982

Président : M. Cl. Moussy.

Le Président ouvre la séance et donne la parole à l'Administrateur, M. P. Grimal, qui présente le rapport moral. L'Administrateur demande ensuite à l'assemblée de se prononcer sur le relèvement de la cotisation annuelle, dont le principe avait été adopté l'année précédente : à l'unanimité moins trois abstentions, les membres présents approuvent la fixation du nouveau tarif à 220 F.

Remerciant M. J.-P. Néraudau du travail qu'il accomplit comme trésorier, M. P. Grimal soumet à la discussion les comptes annuels, établis comme suit :